

Abeille Assurances poursuit le déploiement de sa stratégie biodiversité présentée en 2022 en excluant les biocides et néonicotinoïdes de ses investissements à partir du 1^{er} janvier 2024

Bois Colombes, le 21 décembre 2023

Présentée en décembre 2022, la stratégie biodiversité d'Abeille Assurances mettait l'accent sur l'exclusion des investissements liés à l'huile de palme, une des causes principales de la déforestation. Un an plus tard, Abeille Assurances exclut désormais de ses investissements les biocides et met en place une stratégie d'engagement actionnarial auprès des émetteurs, fournisseurs majeurs de biocides, afin de favoriser un dialogue sur les enjeux et solutions liés à une transition vers une économie plus respectueuse de la nature et des écosystèmes.

Abeille Assurances entend agir pour mieux protéger la biodiversité. A cet effet, la lutte contre les pollutions et l'extinction des espèces occasionnées par les biocides, néonicotinoïdes, produits chimiques dangereux et autres facteurs nuisibles sur l'environnement et sur la santé forment un volet structurant de son engagement en faveur de la préservation et de la restauration de la nature.

En agissant pour préserver la biodiversité, Abeille Assurances confirme son rôle pionnier dans la transition vers une économie plus respectueuse de la nature et des écosystèmes.



Je suis très fier de l'engagement que nous prenons aujourd'hui, qui marque une étape importante dans notre stratégie biodiversité.

Les biocides ont des impacts sur la santé humaine, animale et sur l'environnement en raison de leur toxicité. Répandus dans la nature, les biocides sont potentiellement nuisibles pour toutes les espèces et les êtres vivants. Ils contribuent également à des phénomènes d'antibiorésistance. Il est urgent d'agir pour enrayer l'exposition aux produits chimiques nocifs, c'est pourquoi Abeille Assurances s'engage en excluant biocides et néonicotinoïdes de ses investissements. Mais pour faire bouger les choses, nous faisons également le choix d'accompagner les distributeurs de biocides. ... Nous espérons que d'autres investisseurs feront également ce choix, indispensable pour préserver la biodiversité !

Jean-Francois Coppenolle Directeur des investissements Climat et ESG Abeille Assurances



➤ Une stratégie ambitieuse d'exclusion des biocides et néonicotinoïdes...

L'appellation « produits biocides », produits appartenant à la famille des pesticides, regroupe un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles : désinfectants, antiseptiques, antibiotiques, insecticides. Ces produits ont des impacts multiples et néfastes sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.

Plus particulièrement, les néonicotinoïdes sont des insecticides très toxiques pour les abeilles, insectes clés pour la pollinisation des cultures. A ce jour, une espèce sur dix d'abeilles et de papillons est menacée d'extinction selon l'UICN alors que 90% des plantes à fleurs dépendent de la pollinisation par les insectes.

Les exclusions d'Abeille Assurances portent sur les actions et obligations ainsi que les fonds dédiés logés dans les fonds en euros commercialisés.

La politique d'exclusion d'Abeille Assurances cible les producteurs de biocides, tels que définis par le fournisseur de données MSCI ¹, ainsi que les producteurs de néonicotinoïdes et composés organochlorés.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

| Seuil d'exclusion | Périmètre | Source |
|---|-------------|--------|
| Part de chiffre d'affaires liés aux biocides égale ou supérieure à 10% du chiffre d'affaires | Producteurs | MSCI |
| 1er € de chiffre d'affaires liés à la production de néonicotinoïdes et/ou composés organochlorés. | Producteurs | MSCI |

Cette stratégie s'applique aux activités d'investissement d'Abeille Assurances et de ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé.

➤ ...Complétée par une stratégie d'engagement sur les distributeurs de biocides

Outre ces exclusions, Abeille Assurances entend sensibiliser les émetteurs qui sont actuellement fournisseurs significatifs de biocides (>10% du CA) et des émetteurs faisant l'objet de controverses de sévérité élevée en raison des impacts environnementaux et sanitaires causés par la fabrication, l'utilisation ou le rejet de produits ou substances chimiques dangereuses ou toxiques, selon la méthodologie d'analyse d'Ofi Invest Asset Management, société du groupe Ofi Invest, pôle de gestion d'actifs et 4ème marque d'Aéma Groupe.

¹ MSCI définit comme producteurs de biocides comme les « entreprises qui produisent des biocides, y compris des produits antisalissures et des pesticides tels que des rodenticides, des avicides, des molluscicides, des vermicides, des piscicides et des insecticides. »

- A cette fin, une campagne d'engagement de 2 ans sera menée par Ofi Invest AM à compter de 2024, auprès d'émetteurs appartenant principalement au secteur de la Chimie, de l'Agro-Alimentaire, des Biens et services Industriels.
- En premier lieu, l'objectif de cette démarche sera de comprendre les efforts mis en place par ces émetteurs afin de prévenir, atténuer et remédier aux risques et impacts liés à des pollutions ou autres nuisances sur la nature, ainsi que leur approche stratégique visant à faire face aux enjeux de transition vers une économie et une société plus respectueuse de la nature et de la santé humaine. En second lieu, l'engagement aura pour but d'inciter ces émetteurs à mettre en place des politiques d'atténuation des impacts et nuisances causées par leurs produits.
- A l'issue de l'évaluation des résultats des engagements pris, les entités du groupe Abeille Assurances, appliqueront, par l'intermédiaire de la société de gestion, OFI Invest AM, une politique d'escalade auprès des entreprises dont les mesures seront jugées non satisfaisantes pour faire face aux enjeux de pollution. Les mesures susceptibles d'être alors adoptées seront délibérées au cas par cas (communication publique, engagement collectif avec d'autres investisseurs, gel des positions, réduction des positions, etc.).
- **A compter de 2026, Abeille Assurances prendra la décision de continuer, ou non, la relation avec ces sociétés de gestion externes, en fonction du niveau d'exhaustivité des politiques publiées par celles-ci.**

➤ **Des mesures qui s'inscrivent dans une stratégie biodiversité transverse**

- La nouvelle politique d'investissement liée à la biodiversité a été présentée en 2022, afin d'intégrer la prise en compte des facteurs de perte de biodiversité dans sa gestion financière.
- Un premier investissement en faveur de la préservation de biodiversité de 15M€ à travers le fonds Blue Ocean de Swen Capital Partners, qui investit dans des sociétés développant des technologies pour préserver la santé des océans. D'autres investissements en faveur de la protection et restauration des services écosystémiques sont en cours.
- Une stratégie d'engagement et d'exclusion applicable à son portefeuille d'investissement visant à agir sur la déforestation. Les exclusions relatives à l'huile de palme s'appliquent à son portefeuille d'investissement depuis le 1er janvier 2023.
- Une participation aux travaux de la Fondation Finance for Biodiversity Pledge ayant pour objet de définir des axes d'engagement de la place financière en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité, dans le cadre de l'adhésion du Groupe Aéma à la Finance for Biodiversity Foundation.

CONTACTS PRESSE

Abeille Assurances

➤ **Karim Mokrane** 06 73 77 90 69 karim.mokrane@abeille-assurance.fr

Agence Presse Convictions

➤ **Caroline Sueur** 06 63 89 31 31 csueur@convictions.fr

➤ **Sébastien Perrin de Leusse** 06 41 67 26 15 sperrindeleusse@convictions.fr

À propos d'Abeille Assurances

Compagnie majeure de l'assurance en France forte de 4200 collaborateurs.ice.s, 1000 agent.e.s généraux d'assurance et de 170 ans d'expérience, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de 3 millions de clients. Abeille Assurances propose ainsi ses produits à travers une approche multicanale adaptée aux besoins des client.e.s : un réseau de distribution implanté sur l'ensemble du territoire français (1000 agent.e.s généraux, 1800 courtier.è.s, 90 conseiller.ère.s Epargne Actuelle), une banque patrimoniale (UFF avec 25 agences en France et près de 1 000 collaborateurs.ice.s) et une distribution via le canal Direct avec 185 conseiller.ère.s téléphoniques (dont Eurofil).

Abeille Assurances est par ailleurs le partenaire historique de l'AFER, la première association d'épargnant.e.s en France (avec près de 754 000 adhérent.e.s).

Plus d'informations sur abeille-assurances.fr